

BROUILLON
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE LDAC

Conseil Consultatif de la Flotte de Pêche Lointaine
Altis Grand Hotel. Rua Castilho 11
Lisbonne – Portugal

Mardi 31 mai 2016
de 14h00 à 17h25

Président en exercice : Juan Manuel Liria Franch
Vice-présidents : Raúl García, Marc Ghiglia
Rapporteurs : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue

Le Président en exercice, M. Liria, souhaite la bienvenue aux participants et énumère les délégations de pouvoir reçues par le Secrétariat des membres absents en faveur de membres présents :

- Mme Sara Fröcklin (Swedish Society for Nature Conservation) délègue sa représentation à Mme Beatrice Gorez (CFFA-CAPE) ;
- M. Boguslaw Szemieth (North Atlantic Producers Organisation) délègue sa représentation à M. Iván López (AGARBA/FEABP) ;
- M. Peter Pedersen (Ocean Tiger) délègue sa représentation à M. Toomas Tamme (ELDFA) ;
- Mme Sylvie Roux (CNPOMEM) délègue sa représentation à M. Marc Ghiglia (UAPF) ;
- Mme Jane Sandell (NFFO) délègue sa représentation à M. Iván López (AGARBA/FEABP) ;
- M. Michail Larionov (Lithuanian Fisheries Producers Association) délègue sa représentation à M. Gerard Van Balsfoort (Dutch Pelagic Freezers Association) ;
- M. Francisco Portelarosa (VIANAPESCA) délègue sa représentation à Mme Juana Parada (ORPAGU) ;
- Mme Rocío Béjar (ONAPE) délègue sa représentation à M. Javier Garat (FEOPE) ;
- M. Pierre Commere (FIAC) délègue sa représentation à M. Michel Goujon (ORTHONGEL) ;
- Mme Laura Koene (EUROTHON) délègue sa représentation à M. Juan Manuel Vieites (ANFACO-CECOPECA).

La liste des participants (membres et observateurs) figure en Annexe I.

Les membres sont informés de la présence et/ou représentation de 40 membres sur les 51 qui forment l'Assemblée Générale du LDAC, raison pour laquelle le quorum nécessaire (50% de la totalité des membres présents ou représentés) est atteint pour pouvoir adopter les décisions.

2. Lecture et approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé, sans modification ni proposition de points supplémentaires à traiter.

3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente (Dublin, 28 mai 2015)

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans commentaires.

4. Rapport du Président/Secrétariat sur les Exercices 9 et 10

4.1. Résumé du travail dans l'Ex. 9 et Plan stratégique/programme de travail annuel

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, présente, au nom du Président et du Comité Exécutif, un bilan du travail réalisé par l'organisation au cours de l'Exercice 9 (1^{er} juin 2015 – 31 mai 2016) qui se termine ce jour, en résumant les actions et les décisions des principales réunions et en énumérant les lettres, recommandations et avis adoptés. Les membres n'émettent aucun commentaire supplémentaire.

Le Secrétaire procède ensuite à la présentation du Plan Stratégique Annuel déjà adopté par le Comité Exécutif, avec les priorités de travail pour l'Exercice 10 (qui commencera le 1^{er} juin 2016), conformément aux dispositions des articles XV (alinéas b et d) des Statuts du LDAC en vigueur.

Les neuf priorités de travail proposées et approuvées par le Comité Exécutif sont les suivantes :

1. Lutte contre la pêche illicite, Non Déclarée et Non Règlementée (INDNR), à travers un meilleur dialogue et coordination de la Surveillance, Suivi et Contrôle (MCS), l'assistance et le conseil à la DG MARE et à l'EFCA.
2. Promotion de la cohérence de la politique de la pêche avec d'autres politiques communautaires (coopération dans le développement, l'environnement, le travail, le commerce...).
3. Développement d'initiatives conjointes dans le cadre du memorandum d'entente (MoU) signé avec la Conférence des Ministres de la Pêche d'Afrique Occidentale (ATLAFCO-COMHAFAT).
4. Organisation de la Seconde Conférence Internationale sur l'application de la dimension extérieure de la PCP, centrée sur les pêcheries de l'Atlantique Nord (relations bilatérales de l'UE avec des pays tiers, les ORGP et les eaux internationales).
5. Amélioration de la transparence et la bonne gouvernance de la pêche et participation dans des initiatives comme la FITI ou la TTI.
6. Travail technique de préparation de conseil à la DG MARE relatif aux réunions annuelles des principales Organisations Régionales de Pêche (ORP), notamment la NAFO et l'ICCAT.
7. Accords de Partenariat de Pêche Durable (SPFA, selon son sigle en anglais).
8. Accords commerciaux et de partenariat (EPA, FTA).
9. Accords et conventions des Nations Unies, résolutions de la FAO, Conventions de l'OIT et autres organisations internationales (BBNJ...).

La présentation complète du rapport annuel de l'Exercice 9 et le plan stratégique de l'Exercice 10 peuvent être consultés dans la section correspondant à la réunion de la page web du LDAC : www.ldac.eu

DECISION : Le rapport annuel relatif à l'Exercice 9 et le plan stratégique annuel de l'Exercice 10 sont adoptés par les membres de l'Assemblée Générale à l'unanimité, tous deux étant considérés comme formellement adoptés en vertu des dispositions des articles XIII et XV, a) des règles statutaires du LDAC.

4.2. Calendrier provisoire des réunions

Le Secrétaire Général présente le calendrier des réunions du second semestre 2016 et des quatre premiers mois de 2017. Il est également disponible pour consultation dans la page web du LDAC. Une attention particulière est apportée aux réunions des groupes de travail 1, 4 et 5 qui se tiendront au mois d'octobre à Bruxelles, et celle du groupe de travail 2 qui aura probablement lieu le 15 novembre à Londres, à l'occasion de la réunion annuelle de NEAFC. Le Comité Exécutif se tiendra fin novembre à Madrid, et la Deuxième Conférence Internationale du LDAC sur la Dimension Extérieure de la PCP sur l'Atlantique Nord devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2017. Finalement, l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et le Comité Exécutif se réuniront dans le courant de la dernière quinzaine de mai 2017.

ACTION : Le calendrier des réunions sera régulièrement mis à jour dans la page web du LDAC et les membres seront ponctuellement informés des dates confirmées par email/web.

5. Rapport du Secrétariat sur l'administration et les finances :

5.1. Etat des comptes annuels (recettes/dépenses) de l'exercice 9 (2015-2016)

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, procède à une présentation précise de la ventilation des comptes et de la liste des recettes perçues et des dépenses réalisées par le LDAC, ainsi que du calendrier des actions en attente d'exécution.

Toutes les organisations membres sont à jour dans le paiement de leurs cotisations et l'on espère que les 2 Etats membres dont le paiement est en attente (Royaume Uni et Lituanie) procèdent à leur exécution avant la fin de l'exercice, et que la Commission envoie la somme finale due après la présentation du rapport d'audit et du rapport final.

Le Président remercie le Secrétaire pour la présentation et informe que le Comité Exécutif recommande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes provisoires à défaut de clôturer l'exercice avec les paiements dus des dernières réunions (y compris la présente).

La présentation peut être consultée sur le site de la réunion, dans la page web du LDAC : www.ldac.eu

DECISION : Le budget final et les comptes annuels de l'Exercice 9 du LDAC sont adoptés par les membres de l'Assemblée Générale par consensus sans objections.

5.2. Proposition de Budget pour l'exercice financier 10 (juin 2016 - mai 2017)

Suite à la présentation de la proposition de budget du Comité Exécutif réalisée par le Secrétaire Général (disponible sur la page web), le Président recommande que l'Assemblée Générale approuve le budget pour le prochain exercice financier, qui s'étend du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

Avant de procéder à son approbation, il est souligné que la proposition présentée est un budget provisoire à minima en attente de recevoir le paiement des cotisations des Etats membres, y compris l'apport de l'Administration Espagnole (139 810 euros). Comme dans les exercices précédents, une demande d'amendement formel du budget sera envoyée à la Commission avant la fin de l'exercice, afin d'ajuster les nouvelles recettes et d'équilibrer les postes avec les frais.

DECISION : Le budget opérationnel pour l'exercice financier 10 du LDAC est adopté par les membres de l'Assemblée Générale par consensus.

5.3. Liste des Entrées et des Sorties des membres du LDAC

Le Secrétariat informe que le LDAC se compose de 51 membres de l'Assemblée Générale et qu'aucune demande d'entrée ou de sortie n'a été reçue pour l'exercice 10.

5.4. Adoption/ratification des points 1 à 3.

Les points 1 à 3 sont adoptés/ratifiés par les membres de l'Assemblée Générale.

6. Règles de procédure du LDAC (Statuts) : alignement avec la PCP et le FEAMP

6.1. Rapport résumé des modifications convenues

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, rappelle que la raison de la modification des statuts est due à l'existence d'une exigence légale d'aligner les règles internes du LDAC sur les Règlements Communautaires de la nouvelle Politique Commune de la Pêche qui entra en vigueur le 01/01/2014, à savoir le Règlement de Base 1380/2013 de la Politique Commune de la Pêche ; le Règlement Délégué (UE) 242/2015 qui régit le fonctionnement des Conseils Consultatifs et qui entra en vigueur en février 2015 ; et le Règlement (UE) n° 508/2014 du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), qui consacre les CC comme des organes qui recherchent une finalité d'intérêt européen et les autorise à solliciter des sources de financement supplémentaires (voir articles 85 et 86).

Il rappelle également que les principales modifications sont : le changement de dénomination officielle de LDRAC en LDAC (c'est-à-dire l'abandon du terme « régional » des Conseils Consultatifs) ; la nouvelle composition des membres de l'Assemblée Générale et du Comité exécutif, qui passe de 2/3:1/3 à 60%:40% pour le secteur de la pêche et pour d'autres groupes d'intérêts, respectivement ; et l'augmentation du nombre de sièges pour le Comité Exécutif de 24 à 25 avec la possibilité de l'étendre à 30 sous réserve de toujours compter une représentation de la pêche artisanale. Par la même occasion, la terminologie (organes de l'Union Européenne et non CE) a été mise à jour, tout comme les dynamiques de fonctionnement, afin de refléter la pratique habituelle et l'évolution dans le rôle du LDAC depuis sa création, en 2007. A titre d'exemple, un article a été ajouté afin d'inclure expressément la qualité de Vice-président et de définir son mandat et ses fonctions, et les informations sur la procédure visant à créer des groupes focus ou « ad hoc » sur des affaires d'intérêt ponctuel ont été complétées ; les délais des processus de consultation d'urgence (« fast track ») ont été mieux délimités ; à la demande d'un membre, il a été précisé que ce sera le Président du LDAC, sur proposition du Secrétaire Général, qui désignera un commissaire aux comptes chargé de réviser les comptes annuels avant de les présenter à l'Assemblée Générale.

6.2. Adoption des modifications statutaires proposées :

Après une période de réflexion et de consultation, la version définitive a été envoyée aux membres du Comité Exécutif, ainsi qu'aux représentants désignés par les Etats membres et aux fonctionnaires de la Commission Européenne, avec les modifications proposées, conformément aux articles XVII et XXXIV. Le document final est présenté pour adoption, avec les commentaires et les précisions reçues de la Commission. Il est rappelé qu'en vertu des dispositions des articles XV et XVII, une majorité qualifiée d'au moins 2/3 des membres présents et représentés est nécessaire pour approuver les modifications des Statuts.

DECISION : La modification statutaire est adoptée par les membres, le Secrétariat étant chargé de réaliser toutes les démarches légales stipulées dans la réglementation espagnole pour que les Statuts modifiés soient déposés et inscrits avec plein effet dans le Registre National des Associations d'Espagne.

7. Elections pour le Comité Exécutif : Présidence, Vice-présidences et Membres

7.1. Présidence et Vice-présidences

Suite à la décision de M. Juan Manuel Liria de ne pas poursuivre en tant que Président du LDAC, M. Javier Garat, CEPESCA, présente la candidature de M. Iván López Van der Veen, AGARBA/FEABP, pour la Présidence du LDAC.

Par ailleurs, M. Raúl García présente la candidature de Mme Beatrice Gorez, CFFA-CAPE, pour la première Vice-présidence du LDAC.

N'ayant reçu aucune autre candidature, le Secrétaire Général demande à M. Juan Manuel Liria, FEOPE, et à M. Marc Ghiglia, UAPF/CNPMEM, s'ils sont prêts à renouveler leur mandat en tant que Vice-présidents pour une nouvelle période de 3 ans. Tous deux manifestent leur acceptation et leur volonté de poursuivre avec le soutien des membres.

DECISION : La nomination des fonctions du Comité Exécutif ci-dessous est adoptée par les membres de l'Assemblée Générale du LDAC à l'unanimité :

Président : M. Iván López
Première Vice-présidente : Mme Beatrice Gorez
Deuxième Vice-président : M. Juan Manuel Liria
Troisième Vice-président : M. Marc Ghiglia

M. Iván López Van der Veen déclare son engagement à se soumettre au vote de confiance et à l'évaluation de son travail chaque année, dans les Assemblées Générales correspondantes. Il est décidé que cela ait lieu lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, en mai 2017.

7.2. Membres

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, explique que, conformément aux règles communautaires, il est nécessaire « d'amortir » une place du secteur de la pêche afin de s'adapter à la nouvelle proportion de composition des 2/3 de 24 (16) à 60% de 25 (15) face à l'augmentation du nombre de sièges pour les autres groupes d'intérêt de 1/3 (8) à 40% (10).

Pour ce qui concerne la **catégorie des autres groupes d'intérêt** (ONG), pour un total de 10 sièges, huit candidatures ont été reçues, dont sept choisissent la réélection et une est nouvelle : Environmental Justice Foundation, Irene Vidal étant la principale représentante.

DECISION : La désignation de toutes les organisations candidates de la catégorie « Autres Groupes d'Intérêt » en tant que membres du Comité Exécutif est approuvée par les membres de l'Assemblée Générale, 2 postes restant vacants qui pourraient être complétés à l'avenir.

Quant à la **catégorie du secteur de la pêche**, 17 organisations ont envoyé leur intérêt pour 15 postes. Comme nouveauté, l'organisation portugaise ADAPI a renouvelé sa demande de siège au Comité Exécutif, alors qu'il n'existe actuellement qu'un siège pour VIANAPESCO suite à la renonciation volontaire de celui qui fut Président et représentant de l'ADAPI, M. Antonio Cabral.

Pour rappel, le Comité Exécutif de novembre 2015 avait décidé de solliciter à la Commission de bénéficier de plus de sièges pour le LDAC (jusqu'à 30 maximum), tel que prévu dans le Règlement Délégué de la Commission, sous réserve de justification de la représentation de la flotte artisanale. Le Président sollicite l'approbation des membres pour autoriser le Secrétariat du LDAC à demander à la Commission la possibilité d'augmenter les places supplémentaires afin de pouvoir y faire siéger les candidats en attente, en pensant à la flotte artisanale ou à la flotte côtière dans les eaux non communautaires (un des exemples signalés est celui de la flotte de pêche de crustacés d'Andalousie, sous drapeau espagnol, avec présence et licences de pêche dans les eaux de la ZEE du Maroc).

Après débat, il est convenu que la composition du Comité Exécutif doit contenir, au minimum :

- 1 poste pour le sous-secteur des captures de chaque Etat membre intéressé pour un total de 10 ayant manifesté leur intérêt : l'Espagne, le Portugal, la France, l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, l'Irlande, les Pays-Bas, la Pologne et le Royaume Uni ;
- 1 poste pour les représentants des travailleurs de la mer et les syndicats (ETF) ;
- 1 poste pour le sous-secteur de la transformation/traitement/commercialisation ;
- 8 postes pour d'autres groupes d'intérêts et organisations non gouvernementales.

2 places sont inoccupées dans le secteur des autres groupes d'intérêt, faute de demande, et il reste 4 places disponibles dans la catégorie du secteur de la pêche pour un total de 5 organisations :

Secteur des Captures

1. CEPESCA (Espagne)
2. ORTHONGEL (France)
3. ADAPI (Portugal)

Secteur de la Transformation

4. ANFACO-CECOPESCA (Espagne)
5. Association Européenne des Transformateurs et Commerçants du Poisson - AIPCE-CEP (UE)

Après des délibérations difficiles, il est proposé de procéder par rotation avec toutes ces organisations, mais aucun accord n'est atteint, raison pour laquelle il est décidé de remettre la décision à une date ultérieure et de laisser ces places libres pour poursuivre les négociations. Dans le cas où l'on ne parviendrait pas à un consensus, le Président convoquerait, par le Secrétariat, une Assemblée Générale Extraordinaire qui voterait sur ce sujet, et ce avant la fin de l'année 2016.

A l'occasion de la désignation d'Iván López en tant que Président du LDAC, l'Espagne renonce volontairement à son siège au sein du Comité Exécutif, le nombre de candidats passant ainsi de 3 à 2, en cohérence avec la décision prise à l'époque par Antonio Cabral de manière similaire concernant l'ADAPI et le Portugal.

DECISION : 11 organisations sur 15 sont désignées membres du secteur de la pêche, laissant 5 places inoccupées en attente d'une décision dans une future réunion.

ORGANISATIONS CANDIDATES POUR LES SIEGES EN ATTENTE DU SECTEUR DE LA PECHE

CEPESCA – ONAPE	Secteur des Captures	Espagne	Javier Garat / Rocío Béjar
Cooperativa Produtores Peixe Viana do Castelo (VIANAPESCA)	Secteur des Captures	Portugal	Francisco Portela Rosa
Associação dos Armadores das Pescas Industriais (ADAPI)	Secteur des Captures	Portugal	Luis Vicente
Organisation de Producteurs de Thon Congelé et Surgelé (ORTHONGEL)	Secteur des Captures	France	Michel Goujon
Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM)	Secteur des Captures	France	Marc Ghiglia
Asociación Nacional de Fabricantes de Conservas (ANFACO)	Transformation	Espagne	Juan Manuel Vieites
EU Fish Processors Association / European Federation Importers-Exporters (AIPCE-CEP)	Transformation	UE	Katarina Sipic / Pierre Comerre

BROUILLON

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF LDAC (1^{er} JUIN 2016 - 31 MAI 2019)

No.	ORGANISATION	CATEGORIE	PAYS	NOM
0	Président - CEPESCA / AGARBA	Secteur des Captures	Espagne	Iván López
1	CEPESCA - FEOPE	Secteur des Captures	Espagne	Juan Manuel Liria
2	German Deep Sea Fisheries Association	Secteur des Captures	Allemagne	Haraldur Gretarsson
3	Danish Pelagic Producer Organisation (DPPO)	Secteur des Captures	Danemark	Esben Sverdrup-Jensen
4	Estonian Long Distance Fishing Association (ELDFA)	Secteur des Captures	Estonie	Hjálmar Vihljámson
5	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Secteur des Captures	Irlande	Sean O'Donoghue
6	Dutch Pelagic Freezer Trawler Association (DPFTA)	Secteur des Captures	Pays Bas	Gerard van Balsfoort
7	North Atlantic Producers Organisation (NAPO)	Secteur des Captures	Pologne	Bougoslaw Szemieth
8	National Federation of Fishermen's Organisations (NFFO)	Secteur des Captures	Royaume Uni	Barrie Deas
9	ORTHONGEL o CNPMEM	Secteur des Captures	France	Michel Goujon o Marc Ghiglia
10	VIANAPESCA o ADAPI	Secteur des Captures	Portugal	Francisco Portela Rosa ou Luis Vicente
11	European Transport Federation (ETF)	Syndicat	UE	Juan Manuel Trujillo
12	<i>En attente</i>			
13	<i>En attente</i>			
14	<i>En attente</i>			
15	<i>En attente</i>			
16	European Bureau for Conservation and Development (EBCD)	ONG	Belgique	Despina Symons
17	Coalition for Fair Fisheries Agreements (CFFA-CAPE)	ONG	Belgique	Beatrice Gorez
18	Seas At Risk (SAR)	ONG	Belgique	Björn Stockhausen
19	World Wildlife Fund (WWF)	ONG	UE	Raúl Garcia
20	OCEANA Europe	ONG	UE	María José Cornax
21	Environmental Justice Foundation	ONG	UE	Irene Vidal
22	Swedish Society for Nature Conservation (SSNC)	ONG	Suède	Kajsa Garpe
23	The Danish Society for a Living Sea	ONG	Danemark	Erik Olsen
24	VACANT	ONG		
25	VACANT	ONG		

8. Questions de la Politique de Pêche : Présentations de la Commission Européenne :

8.1-Mesures Techniques de Conservation

8.2-Promotion de l'économie et croissance bleue

Par manque de temps, il est convenu que la représentante de la DG MARE, Mme Evangelia Georgitsi, réalise les deux présentations dans le cadre des prochains groupes de travail ou dans la réunion du Comité Exécutif du mois de novembre. En attendant, les deux présentations seront publiées dans la page web du LDAC, dans la rubrique correspondant à cette Assemblée Générale.

Action : Le Secrétariat du LDAC publiera les deux présentations sur le site du LDAC et les enverra également aux membres par courrier électronique. De plus l'ordre du jour de la date concernée inclura aussi les deux présentations afin qu'elles soient expliquées par la CE.

9. Communication et Relations Institutionnelles :

M. Alexandre Rodríguez informe brièvement sur le travail réalisé par le Secrétariat dans ce domaine et commente la mise à jour dans les domaines suivants concernant les communications et les relations publiques et institutionnelles :

9.1. Présentation de la nouvelle page web du LDAC

Les améliorations apportées à la nouvelle page web sont expliquées, notamment la meilleure visualisation du calendrier des réunions et la mise à jour de l'historique de documents et de la liste des publications, avec un moteur de recherche par mots clés et des filtres de recherche par thèmes et par années. On souligne également l'amélioration de la présence de l'organisation dans les réseaux sociaux, notamment avec le compte Twitter (@LDAC_eu) qui a connu une croissance significative cette dernière année, passant de 50 suiveurs à peine à plus de 350, et avec une mise à jour quotidienne des contenus (informations, avis, consultations, participations dans ses propres forums et événements extérieurs...). En somme, ce qui est recherché, c'est que la page web devienne un outil plus intuitif, plus sûr et plus facile à utiliser.

Par ailleurs, les participants sont informés sur les fonctionnalités de la page web à venir. En effet, elles sont déjà en marche :

- Un espace privé d'accès réservé aux membres afin qu'ils adaptent leur profil d'utilisateur, qu'ils puissent participer à des blogs de consultation et reçoivent des notifications à la carte ;
- Le développement d'une application spéciale pour les tablettes et les smartphones afin de pouvoir accéder aux mêmes contenus de la page de manière plus dynamique, en dehors des lieux de travail habituels. Dès qu'elle sera prête, une séance d'information sera organisée à Madrid, ouverte à tous les membres, et un guide d'instructions sera envoyé aux membres qui ne pourront être présents.

9.2. Publication du dépliant institutionnel

Des copies papier du dépliant institutionnel sont présentées et distribuées aux membres, en langue espagnole, les encourageant à le réviser et à faire part de leurs commentaires. Des éditions numériques et des impressions en anglais et en français sont également prévues, et des mises à jour seront réalisées lorsque cela sera nécessaire. Finalement, la version numérique sera mise à disposition du public en général dans la page web : <http://ldac.ldac.eu/download-doc/106274>

9.3. Vidéo Institutionnelle

Les membres sont informés que le Secrétariat prévoit de réaliser, au cours de l'Exercice 10, une vidéo d'une durée de 2 à 4 minutes incluant des exemples pratiques du travail du LDAC qui sera accessible sur le canal YouTube de l'organisation.

9.4. Adoption du plan stratégique de communication

Suite à la présentation réalisée par le Secrétaire Général au Comité Exécutif de Madrid (25 novembre 2015), un projet de plan stratégique de communication fut distribué aux membres de l'Assemblée Générale par e-mail.

Des commentaires ont été reçus sur l'intérêt ou pas d'être proactifs, s'agissant d'une organisation consultative et non un « lobby ». En réponse à ces observations, le Secrétaire explique que ce plan a pour objectif d'avoir un cadre permettant de connaître la procédure pour la publication de communiqués de presse et de messages clés à diffuser chez les membres et de s'assurer d'un certain contrôle ou supervision pour que les messages diffusés soient cohérents avec les engagements et les décisions adoptées par consensus au LDAC, ceci afin d'éviter la promotion d'intérêts individuels. Le Plan n'est qu'un point de départ qui pourra être développé dans la mesure où les membres en décideront ainsi. Par manque de temps, il est convenu d'approfondir cette proposition et de remettre le débat autour de celle-ci à de prochaines réunions plénières.

10. Clôture de l'Assemblée Générale

Pour conclure, le Président remercie les membres et les observateurs présents pour leur présence et leur participation, le Secrétariat pour son travail de préparation de la réunion, les interprètes pour leur prestation, et le personnel technique pour leur professionnalisme.

La réunion est levée à 18h10.

ANNEXE I. Liste de participants

MEMBRES

1. Juan Manuel Liria. FEOPE
2. Beatrice Gorez. CFFA-CAPE
3. Vanya Vulperhorst. OCEANA
4. Erik Bjørn Olsen. Living Sea
5. Michel Goujon. ORTHONGEL
6. Javier Garat. FEOPE
7. Marc Ghiglia. UAPF/CNPMEM
8. Gerard Van-Balsfoort. DPFTA
9. Juana Parada. ORPAGU
10. Sean O'Donoghue. KFO
11. Björn Stockhausen. Seas at Risk
12. Sandra Sanmartín. EBCD
13. Ian Gatt. SPFA
14. Mercedes Rodriguez. OPP Lugo
15. Toomas Tamme. EL DFA
16. Katarina Sipic. CONXEMAR
17. Julio Morón. OPAGAC
18. Irene Vidal. EIJ
19. José Antonio Suárez-Llanos. ANAMER/AGARBA/ANAPA/ACEMIX
20. Juan Manuel Vieites. ANFACO-CECOPECA
21. Luis Vicente. ADAPI
22. Claus Ubl. DHV
23. Raúl García. WWF
24. Juan Manuel Trujillo. ETF
25. Francisco Mari. BFW
26. Iván López. AGARBA/FEABP
27. Mike Park. SWFPA
28. Lise Johnsen. DPPO
29. Esben Sverdrup-Jensen. DPPO
30. Anertz Muniategi. ANABAC

OBSERVATEURS

1. Evangelia Georgitsi. CE
2. Alexandre Rodríguez. LDAC
3. Manuela Iglesias. LDAC
4. Marta de Lucas. LDAC